



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

BUREAU DES PROCEDURES
ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES

A V I S

Ouverture d'enquête publique

Une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement et d'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités, présentée par le président du syndicat mixte des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoïn et Ouette pour des travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques, est ouverte du 2 octobre 2020 - 9h00 au 16 octobre 2020 - 17h30, soit 15 jours consécutifs.

Les travaux sont prévus sur le territoire de :

- Laval Agglomération sur les communes d'Argentré, Bonchamp-les-Laval, Chalons-du-Maine, Changé, Forcé, Laval, Le Bourgneuf-la-Forêt, Le Genest-Saint-Isle, Loiron-Ruillé, Louverné, Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoïn, Saint-Berthevin, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Ouen-des-Toits,
- la communauté de communes des Coëvrons sur les communes de Bais, Brée, Evron, Gesnes, La Bazouges-des-Alleux, Mézangers, Montsûrs, Neau, Sainte-Gemme-le-Robert,
- la communauté de communes de Mayenne Communauté sur les communes de Jublains, Martigné-sur-Mayenne, Sacé.

Au terme de l'enquête publique, le préfet de la Mayenne est susceptible de déclarer l'intérêt général et de délivrer une autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités qui peut, le cas échéant, être assortie de prescriptions spécifiques, ou un refus motivé.

Monsieur Gérard MARIE, major de police en retraite, est désigné commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie d'Evron, mairie siège de l'enquête (Hôtel de Ville, 4 rue de Hertford, 53 600), à la mairie du Genest-Saint-Isle (2 place de l'Eglise, 53 940) et à la mairie de Saint-Germain-le-Fouilloux (4 rue de l'Eglise, 53 240) du vendredi 2 octobre 2020 - 9h00 au vendredi 16 octobre 2020 - 17h30, pendant la durée de l'enquête.

Ces documents sont accessibles au public pendant les heures d'ouverture au public, à titre indicatif :

- Mairie d'Evron : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00,
- Mairie du Genest-Saint-Isle : du mardi au samedi de 8h30 à 12h00 et du lundi au vendredi de 16h30 à 18h00,
- Mairie de Saint-Germain-le-Fouilloux : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et le mardi de 15h00 à 18h00.

En outre, le dossier de l'enquête peut être consulté sur un poste informatique à disposition du public à la préfecture de la Mayenne (46 rue Mazagran, 53 000 Laval) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations et propositions :

- soit en les consignnant directement sur un des registres d'enquête à disposition du public à la mairie d'Evron, du Genest-Saint-Isle et de Saint-Germain-le-Fouilloux ;

- soit en les adressant par écrit à la mairie siège de l'enquête : mairie d'Evron, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (DIG-AEU IOTA JAVO) – Hôtel de Ville, 4 rue de Hertford, 53 600 Evron. Elles seront annexées au registre ;

- soit par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr, en précisant en objet « DIG et AEU JAVO ». Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, la taille des pièces jointes ne peut pas excéder 5 méga octets. Si les pièces jointes dépassent cette taille, il est possible de transmettre celles-ci en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer le rattachement avec les courriels précédents.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de Saint-Germain-le-Fouilloux le vendredi 2 octobre 2020 de 9h00 à 12h00, du Genest-Saint-Isle le samedi 10 octobre 2020 de 9h00 à 12h00 et d'Evron le vendredi 16 octobre 2020 de 14h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet des services de l'État en Mayenne (www.mayenne.gouv.fr rubrique « Accueil>Politiques publiques>Environnement, eau et biodiversité>Enquêtes publiques hors ICPE>Loi sur l'eau> DIG-AEU IOTA JAVO ») et y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions effectuées par courrier électronique seront accessibles sur le même site internet, même rubrique.

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès du syndicat mixte des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ovette (M. Nicolas Boileau, technicien du JAVO 06 71 77 53 28 ou sb.javo@orange.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles sur le site internet des services de l'État (rubrique indiquée ci-dessus), ainsi qu'en mairie d'Evron, de Saint-Germain-le-Fouilloux et du Genest-Saint-Isle, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera par ailleurs possible d'en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Mayenne - bureau des procédures environnementales et foncières.

